



**InFO FO n°24**  
**COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE**  
**NOUVELLE AQUITAINE**

**CSE Ordinaire du 16 novembre 2021**

La délégation Force Ouvrière était composée de Laurence STIEN (Titulaire collège 3), François GONTHIER (suppléant collège 3) et Françoise BOICHUT (Représentante syndicale).

La réunion du CSEE du 16 Novembre 2021 s'est déroulée à Bordeaux-Pessac.  
Elle était présidée par Stéphane CERVEAU (DR) et Denis GOCEL (DRH).

**Q1-Approbation du PV du CSEE ordinaire du 21 septembre 2021.**

Le vote est reporté au CSE du mois de décembre.

**Q2- Informations du Président.**

- 6<sup>ème</sup> campagne d'Appel d'Offres : L'AFPA va se positionner sur 3 des 18 lots proposés .
- Les échanges Direction/ personnel dans les centres, doivent être maintenus.
- Les JPO du 9 décembre (JPO régionales) devraient prendre un caractère festif avec musique en soirée et marchés du jouets (avec associations locales) si possible.
- L'Evènement « Trophées pour Elles » vise à récompenser des femmes en formation sur des métiers encore majoritairement masculins.
- Le DR a rencontré la fédération des entreprises d'insertion afin de resserrer les liens en vue de former leur personnel et de faciliter les échanges pour la promotion de nos actions de formation.
- Des jeunes de la promo 16 18 de Châtelleraut seront reçus à Matignon en décembre.
- En raison de l'augmentation du coût de l'énergie, une note sur la maîtrise d'énergie va être diffusée auprès des salariés afin de rester vigilant sur nos comportements (fermer les portes, ne pas surchauffer, ressortir les pulls...)
- Information du DRH : Départ en retraite : Le DRH informe de la reconduction de la mesure « bonus 2 mois ». Pour tout départ en retraite déclaré un an avant le départ effectif, 2 mois de congés sont offerts. Les salariés qui souhaiteraient partir à partir de juin 2022 et bénéficier de la mesure sont donc invités à faire leur courrier très rapidement. Dans ce cas précis, la demande un an en amont est assouplie.  
Attention, cette demande ne dispense pas de la demande officielle de départ à la retraite 6 mois avant la date de départ souhaitée.

**Q3- Retour des travaux de la Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (CSSCTE) du 26 10 2021.**

La commission CSSCTE a porté à la connaissance des élus un bilan de l'année en cours qui montre que les accidents du travail des salariés (107 dénombrés à mi-juillet) sont liés à des malaises (10), des chutes de plein pieds (7) ou de hauteur (3), des accidents de trajets (6) et des RPS (5).

Les stagiaires sont confrontés à des accidents « outillage/équipement » (25) et de manutention (7), des chutes de plein pieds (7) et des malaises (3).

A ce jour, des élus du CSE ont effectué 9 visites d'inspection. Les centres du Vigeant, Niort, Brive, Pau, Bayonne et Mt-de-Marsan, sont en attente de visite 2021.

Ces visites mettent en évidence de nombreux points à travailler pour que la sécurité soit optimisée (armoires électriques ouvertes, encombrement, éclairage insuffisant, défibrillateurs HS etc...).

Les documents uniques (document de référence dans la gestion des risques) fournis par les centres restent à affiner, voir à compléter (volet RPS très souvent absent du DU).

La procédure COVID reste active (gestes barrière) même si le pass-sanitaire n'est pas en vigueur dans les centres.

7 fiches alerte RPS sont référencées à ce jour. Pour la médecine du travail il s'agirait, en réalité, de beaucoup plus. Les enquêtes ne sont pas déclenchées de façon identique par les directions (rapidité, sérieux de la procédure). Les processus sont donc à affiner.

Une réunion des Représentants de Proximité de toute la région est prévue le 15 février prochain (date pouvant être modifiée) avec un souhait : celui de rapprocher les RP de la CSSCTE

Force Ouvrière note l'intérêt évident de cumuler les données « accident de travail » au niveau régional : cela permet une photo des actions à mener dans l'ensemble des centres. Les « 25 » accidents de stagiaires sur l'utilisation de l'outillage montrent, s'il en était besoin, l'importance de travailler en formation sur la sécurité. Les PAPRIACT (ex- PAPE) n'ont pas été remis aux élus et ne le seront pas comme l'a annoncée la direction au CSE d'octobre.

Pour Force Ouvrière, il est aberrant que ce document de synthèse, véritable feuille de route des travaux d'amélioration des conditions de travail et de protection des salariés ne soit pas mis à jour ! On peut même se demander si la productivité ne passe pas désormais avant la sécurité !

#### **Q4- Retour sur les travaux de la commissions Activités Sociales (ASC) du 14 10 2021.**

En 2021, 315 salariés ont utilisé les prestations du CSE (hors cadeaux Noël distribués à tous).

En 2021 : 209 salariés ont commandé des chèques vacances, 106 salariés ont demandé des remboursements d'activités sportives et 73 prestations « enfants » ont été honorées.

Le budget a été dépensé à hauteur de 44 723€ (sur un budget prévisionnel de 67 806 €).

A ce jour, 5 animations de groupe ont été organisées sur les centres (5/13 centres) : Agen, Bordeaux/Pessac, Egletons, Périgueux et Rochefort (Apéro dinatoires, soirée musicale, sortie canoé).

Les chèques Noël seront distribués prochainement : 70€ pour les salariés et 35€ par enfants de salariés.

Force Ouvrière note que si les activités ont augmenté en 2021 par rapport à 2020, les budgets ne sont utilisés que partiellement.

De nombreux centres n'ont pas vu d'activités organisées pour le personnel : les correspondants ASC manqueraient-ils d'idées ? De temps ? De motivations ?

Force Ouvrière constate également qu'il est surprenant de voter le montant des chèques Noël en Février alors même que le budget de l'année n'est pas encore entamé. Pour la délégation, il serait plus adapté d'attendre Septembre pour voter les prestations de fin d'année. Mais la délégation, étant minoritaire, n'a que peu de poids dans les prises de décision du CSE.

#### **Q5- Point de situation sur la trésorerie du CSE.**

Présentation du budget :

Le secrétaire fait une présentation rapide des comptes ASC et APE (fonctionnement) :

Budget ASC : 53 % du budget a été utilisé (103 000€ sur 194 352€). L'explication résiderait dans les faibles dépenses liées aux activités collectives dans les centres.

Budget de fonctionnement : 43.3% du budget a été utilisé. (26 189€ sur 60 517€). L'explication repose surtout sur de faibles dépenses de fonctionnement des commissions (la généralisation des visioconférences ayant fortement réduit les frais de déplacement depuis plus d'un an) et de faibles dépenses dans le budget attribué à chaque délégation (FO a dépensé, à ce jour, 0 euros sur le budget 2021 attribué).

Force Ouvrière vous propose un petit rappel :

\*Le compte ASC (activités sociales et culturelles) : l'ensemble du budget revient aux salariés via des prestations :

-Budget activités collectives répartie par centres.

-Budget activités individuelles (chèques vacances, abonnements activités sportives, activités enfants....)

-Chèques cadeaux de fin d'année.

\*Le compte APE (fonctionnement) permet de gérer les dépenses du CSE (frais de déplacements, achats de documentation, formation etc).

Ces deux budgets ne sont pas mutualisables (seul une petite partie du compte AEP peut être versée aux ASC en cas d'excédent)

Le budget des ASC non utilisé en fin d'année est reporté sur le budget ASC de l'année suivante.

En ces temps difficiles pour les salariés, une augmentation des prestations serait la bienvenue...même si la délégation préférerait une réelle augmentation de salaire...

#### Q6- Validation calendrier réunion CSE et CSSCTE pour l'année 2022.

Le calendrier est approuvé par les élus et la direction.

Il est acté que 4 CSE seront consacrés prioritairement aux questions de sécurité et conditions de travail comme le prévoit le code du travail...

Par ailleurs, les élus ont souhaité réinstaurer la tenue des réunions CSE sur l'ensemble de la région et non uniquement à BORDEAUX. Ainsi, en 2022 trois CSE auront lieu à l'extérieur de Bordeaux : Angoulême, Limoges et Bayonne.

2022	bureau	préparatoire	plénière
janvier	04-janv	17-janv	18-janv
février	08-févr	21-févr	22-févr
mars	07-mars	21-mars	22-mars
avril	05-avr	19-avr	20-avr
mai	03-mai	16-mai	17-mai
juin	07-juin	20-juin	21-juin
juillet	05-juil	18-juil	19-juil
août			
septembre	06-sept	19-sept	20-sept
octobre	04-oct	17-oct	18-oct
novembre	08-nov	21-nov	22-nov
décembre	06-déc	19-déc	20-déc

Quatre commissions santé sécurité sont également programmée (CSSCTE) : 25 janvier, 12 avril, 12 juillet et 25 octobre.

Une réunion régionale des représentants de proximité est également prévue le 15 février (date à confirmer).

Il est acté que 4 CSE seront consacrés prioritairement aux questions de sécurité et conditions de travail comme le prévoit le code du travail...

Les élus FO sont également satisfaits de voir les CSEE se dérouler à nouveau sur les ex régions (Limousin, Poitou Charentes). En effet, l'ultracentralisation à Bordeaux pourrait laisser supposer que ...tout se passe à Bordeaux !

#### **Q7- Modalités de versements de la prime inflation : qui sont les salariés concernés ?**

La « prime inflation » est versée par l'état via les entreprises.

Elle concerne les salariés qui touchent moins de 2000€ net/mois. Cette prime est de 100 euros.

A ce jour, les Directions régionales sont en attentes de directives nationales. Le mois de référence pour l'attribution de la prime est Octobre. Mais des questions restent en suspend : Octobre comme référence mais si le salarié n'est plus là en Décembre ? Un salarié qui est arrivé en milieu de mois se voit-il attribué la prime même si son salaire mensuel est supérieur à 2000€ ?

La délégation considère que le mois d'Octobre comme référence est une bonne chose, car à l'inverse prendre un mois avec prime aurait exclu un certain nombre de salariés.

Parallèlement, Force ouvrière rappelle que les augmentations salariales négociées au national avec effet rétroactif à janvier 2021 devraient également être versées en fin d'année.

#### **Q8- Les salariés en contrats d'apprentissage et contrat de professionnalisation : points effectifs et modalités de mise en œuvre de ces contrats.**

Actuellement, 50 personnes sont en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation en région Nouvelle Aquitaine. Les postes concernés sont variés : formateurs pour adultes (FPA), Conseillers en insertion professionnelle, assistant commercial, développement commercial, CRA, chargé de communication, AF, assistant RH et assistant manager, ouvrier d'entretien, etc ..

Il est remonté des difficultés d'organisation pour certains à qui on demanderait parfois de donner priorité à l'activité de l'entreprise AFPA au détriment de leur formation. Les échanges ont lieu sur le fait qu'il ne faut pas que ces alternants remplacent des postes de salariés.

La direction a beau porter un discours positif sur ce dispositif « alternants », Il n'en reste pas moins que ces salariés sont positionnés sur des postes en renfort car il manque de bras dans certains domaines d'activité. Force Ouvrière rappelle encore une fois que les alternants sont en formation et ne peuvent pas remplacer des salariés.

Les tuteurs, par ailleurs, ne bénéficient toujours pas de gratification pour exercer leur activité d'encadrant en plus de leur activité métier.

Force ouvrière constate par ailleurs qu'une entreprise bénéficie d'aides si elle accueille entre 5 et 7% de ses effectifs en alternance : Bingo ! la région Nouvelle Aquitaine sait compter : les 50 alternants représentent quasiment 7% de l'effectif ; Rentabilité au maximum ! aides publiques auxquelles s'ajoutent les coûts de formation pour ceux qui suivent une formation AFPA !

Mais une question subsiste : Qu'allons-nous leur proposer en fin de contrat d'alternant ? Quelques CDD... ?

#### **Q9- Bilan des prestataires de service par sites (Montant et prestations).**

Les élus souhaitent avoir le détail de ces prestations qui passent « sous les radars » car n'apparaissant pas dans la masse salariale.

La sous-traitance de formation s'élève à 645 000 € à ce jour (552 000€ en 2020). Elle concerne les auto-entrepreneurs, la co-traitance et la sous-traitance.

La direction peine à fournir des données chiffrées détaillées...et explique une augmentation notable entre 2020 et 2021 du fait de la prestation « Promo 16-18 ».

Nous ne comprenons pas tout : Promo 16-18 ?? On nous a toujours parlé de CDD ...qui ne sont pas comptabilisé en prestation de services, et ce ne sont pas quelques interventions culturelles extérieures qui expliquent ce montant et cette augmentation !

Voilà un sujet qui mérite d'être approfondi.

#### **Q10- Vote d'une motion demandant que la médecine du travail et l'inspection du travail soient invitées à chaque réunion de CSEE.**

Il est acté que la médecine du travail sera désormais conviée aux quatre réunions de CSE Santé Sécurité Conditions de Travail et chaque fois qu'une question aura trait à la sécurité.

Il en va du bon fonctionnement de l'instance CSE et de l'importance de redonner sa place à la médecine du travail.

#### **Q11- Externalisation des cuisines : où en est l'appel d'offre ? Point d'étape.**

Dans l'appel d'offre national, 40 restaurants étaient fléchés vers les Entreprises Sociales et Solidaires (dont 8 lots qui touchaient 12 sites en Nouvelle Aquitaine) et les autres s'adressaient à des prestataires nationaux traditionnels.

Aujourd'hui, seulement 4 entreprises Sociales et solidaires se sont positionnées à l'échelon national, dont deux en Nouvelle Aquitaine : Limoges Babylone et Guéret.

Les deux prestataires nationaux ayant répondu à l'appel d'offre, sont Kompass et Elior.

L'étape suivante est l'analyse des candidatures.

Compte tenu du nombre de lots infructueux, le transfert de la restauration est reporté à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

FO note que la « commande » était lourde pour une entreprise sociale et solidaire : gérer petits déjeuners, repas de midi et repas du soir ...

Nous allons donc, majoritairement manger sous l'égide de grandes enseignes nationales et restauration collectives qui devront faire leurs marges...

Force ouvrière vous incite à surveiller le contenu de vos assiettes, la qualité et le prix de ce que vous aller manger dans les mois qui viennent !

Par ailleurs, nous n'avons malheureusement pas plus d'information quant au devenir du personnel concerné.

#### **Q12- Questions diverses.**

Il n'y a pas de questions diverses en dehors de l'organisation géographique des CSE en région (voir Q6).

**Réclamation des élus :** *Il est constaté certains manquements en matière d'affichage et de mise à disposition de registres obligatoires de façon récurrente dans certains centres AFPA (registres obligatoires et documents légaux). Les élus attendent une mise en conformité : disposition des registres, mise à jour.*

*Les élus demandent ce que la direction régionale envisage de mettre en place pour résoudre cet état de fait et dans quels délais ?*

Pour la direction régionale, le travail a été fait auprès des centres et des secrétaires RH qui ont l'information. Si des manques sont identifiés il convient d'en parler avec la direction du centre...

Retrouvez tous nos comptes-rendus sur le nouveau site Web FO AFPA

[foafpa.force-ouvrière.org](http://foafpa.force-ouvrière.org)

## Vos élus **Force Ouvrière** au CSEE

### Elus FO Titulaires au CSEE



Eve GAINIE  
Poitiers (86)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Françoise BOICHUT  
Rep Syndicale -Egletons (19)



Séverine DE SOUSA  
Egletons (19)



François CONTHIER  
Périgueux (24)

### Les DSR **Force Ouvrière** en Nouvelle Aquitaine



Stéphane CHAMBON  
Bordeaux (33)



Alain BOULESTEIX  
Bordeaux (33)



Laurence STIEN  
Limoges (87)



Florent MARCOUX  
Limoges (87)

### BULLETIN D'ADHESION 2021

Adressez votre demande d'adhésion à [FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr](mailto:FOAfpaNouvelleAquitaine@afpa.fr)

Nom – Prénom : .....

Centre de rattachement : .....

Emploi : .....

Téléphone : .....

Adresse postale personnelle : .....

Mail personnel : .....



Joindre le bulletin de paie de janvier de l'année en cours.

Nous vous recontacterons avec un estimatif du montant de votre cotisation syndicale.

Et n'oubliez pas : Vous récupérez, en crédit d'impôts, 66% du montant versé.

**Plus FOrts ensemble pour Résister, Revendiquer et Reconquérir !**